

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CE1D2012

mathématiques



CE1D

**DOSSIER DE PRÉSENTATION À L'ATTENTION
DES ENSEIGNANTS DE MATHÉMATIQUES**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE	5
A. Structure générale de l'épreuve	5
B. Adaptations	5
ORGANISATION	8
A. Passation et horaire de l'épreuve	8
B. Modalités de réussite	8
C. Corrections	8
RÉSULTATS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE	9
A. Chiffres bruts de participation des élèves – Évolution 2011-2012	9
B. Taux de retour	9
C. Taux de réussite	10
D. Scores	11
E. Distribution des scores des élèves	12
QUESTIONNAIRES BILAN - CHEFS D'ÉTABLISSEMENT	14
A. Introduction	14
B. La passation	14
C. La correction	15
D. Niveaux de difficulté ressentis	16
E. Ressources	17
F. Lors du conseil de classe	17
ÉPREUVE VISANT L'OCTROI DU CE1D 2012 POUR LA FORMATION MATHÉMATIQUE	18
Dossier de l'enseignant	
Guide de correction	
Livret 1	
Livret 2	



Le présent document est imprimé sur papier classé FSC (Forest Stewardship Council).
Il donne la garantie que celui-ci provient de forêts gérées de manière responsable

Ce document applique les rectifications orthographiques de 1990.

INTRODUCTION

Ce document présente l'édition 2012 de l'épreuve externe commune prévue à l'issue de la troisième étape du continuum pédagogique pour la discipline des mathématiques.

Celle-ci participait, en partie, à l'octroi du Certificat du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D). Au même titre que l'épreuve octroyant le Certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'enseignement primaire, la mise en place de cette épreuve répond à une double nécessité : évaluer et certifier tous les élèves sur une même base.

Cette épreuve était accessible à tous les élèves inscrits :

- en deuxième année commune ;
- dans l'année complémentaire organisée à l'issue de la deuxième année commune de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4 ;
- en troisième année de différenciation et d'orientation ;
- dans l'année complémentaire organisée à l'issue de la première année commune de l'enseignement ordinaire ou de l'enseignement spécialisé de forme 4, ainsi qu'à tout élève inscrit en deuxième ou troisième phase de l'enseignement spécialisé de forme 3, sur la décision du Conseil de classe.

Chaque Pouvoir organisateur avait le choix de participer à cette épreuve.

En cas de participation d'une école d'enseignement secondaire ordinaire à l'épreuve, tous les élèves concernés présentaient l'ensemble des disciplines constituant l'épreuve certificative externe commune.

En 2012, l'épreuve portait sur la maîtrise des compétences, attendues à la fin du troisième cycle, en français et en mathématiques telles que définies dans les *Socles de compétences*. L'évaluation des autres matières restait du ressort des écoles participantes.

En juin dernier, 321 établissements ont participé à cette épreuve. Au total, 36 401 élèves étaient inscrits.

Dans les pages qui suivent, sont présentés la conception, l'organisation, les résultats et l'épreuve.

ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE

A. STRUCTURE GÉNÉRALE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve se présentait sous forme de deux livrets évaluant chaque domaine.

Les questions qui composaient l'épreuve ont été conçues sur la base des compétences à certifier pour chaque domaine. Elles couvraient différents niveaux de difficulté et se présentaient sous divers formats. Préalablement à sa finalisation, l'épreuve a été administrée à un panel, constitué d'une centaine d'élèves ne participant pas à l'épreuve du mois de juin suivant. Cette étape a permis au groupe de travail de vérifier la bonne compréhension des consignes, de déterminer le temps de passation et d'établir les critères de correction.

B. ADAPTATIONS

L'épreuve externe commune offre des possibilités d'adaptations aux élèves éprouvant des besoins spécifiques.

Au niveau du format de l'épreuve

Pour la première fois, la **mise en page standard** de l'épreuve externe commune de 2012 était établie en concertation avec des professionnels des troubles de l'apprentissage et du handicap. La présentation des documents fut **adaptée** au plus grand nombre d'élèves possible, ceci incluant les **élèves présentant des troubles de l'apprentissage**.

Pour les élèves atteints de **troubles sévères** et qui bénéficient tout au long de l'année d'un format de documents adapté à leur situation, **trois versions de format adapté** de l'épreuve furent élaborées. L'équipe éducative a choisi le format qui convenait le mieux à ses élèves.

VERSION 1	
Agrandissement des livrets et du portefeuille de documents en police Arial 20 .	Version conçue pour les élèves qui sont habitués à travailler avec des agrandissements, notamment A3. Sur la recommandation des professionnels, cette version se présente au format A4, qui est le plus manipulable pour les élèves concernés. La mise en page est simplifiée de manière à éviter la surcharge d'informations (alignement du texte à gauche, agrandissement de la pagination du portfolio, cartes schématisées, présentation linéaire des tableaux, des contrastes, etc.). Disponible en format papier et électronique.
VERSION 2	
Mise en page simplifiée des livrets et du portefeuille de documents.	Version conçue spécifiquement pour les élèves utilisant une TV-loupe ou un logiciel . Il s'agit des mêmes ajustements que la version 1, mais en Arial 14. Disponible en format papier et électronique.
VERSION 3	
Braille	Disponible en format papier et électronique.

Remarque : Des exemples de mise en page de l'épreuve standard ainsi que des versions adaptées 1 et 2 figurent en annexe C de la circulaire 3892.

Au niveau des modalités de passation

L'élève présentant des troubles d'apprentissages peut bénéficier de modalités de passation particulières si **deux critères sont rencontrés** :

- il ne peut s'agir que des aides et/ou du matériel qu'il utilise habituellement en classe lors des apprentissages et des évaluations ;
- ces troubles doivent avoir été diagnostiqués par un spécialiste compétent (centre PMS, logopède, oto-rhino-laryngologue, neurologue, psychiatre, neuropsychiatre, neuropsychologue, neuropédiatre ou pédiatre).

Le matériel et les modalités de passation suivantes furent autorisés sans une demande écrite à l'Administration, si les deux conditions précitées étaient rencontrées.

a) Pour l'ensemble de l'épreuve :

- utilisation d'un cache ou d'une latte pour l'aide à la lecture ;
- utilisation d'une fiche de procédure de correction grammaticale sans contenu de réponse ;
- utilisation du dictionnaire en signets ;
- utilisation de feutres fluos ;
- utilisation de fiches personnalisées soutenant l'élève dans la structuration de son travail. Ces fiches ne peuvent contenir des informations portant sur les matières évaluées telles que formules de calcul, tables de multiplication, abaque (abaque vierge autorisé) ;
- utilisation d'un compte à rebours pour l'aide à la gestion du temps ;
- allongement du temps de passation (en respect du temps nécessaire à l'organisation des corrections) ;
- relance attentionnelle par l'enseignant surveillant l'épreuve ;
- logiciel Kurzweil ou Sprint (sans prédiction ni correction orthographique, sans correction grammaticale) ;
- logiciel Word Dragon (excepté quand l'orthographe est évaluée) ;
- logiciel Sankoré (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel Déclac (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- logiciel Apprenti géomètre (admis en cas de troubles de la motricité ou de dyspraxie) ;
- uniquement pour les élèves de l'enseignement spécialisé, en intégration (permanente ou partielle) ou suivis par un service d'intégration : la présence d'un tiers aidant lorsque l'élève présente une déficience sensorielle ou un trouble de l'apprentissage sévère. Cet accompagnement est assuré par un membre de l'équipe éducative ou par la personne accompagnant l'élève en intégration.

b) Pour la tâche d'écoute, l'élève atteint de déficience auditive pouvait bénéficier d'une transcription d'un texte écrit ou d'une interprétation en langue des signes.

Remarque : La répartition des élèves et leur disposition au sein du local classe relèvent de la responsabilité des directions. La mise à disposition du portefeuille de documents avant le début de l'épreuve, la lecture et la reformulation des consignes par une tierce personne ne sont pas autorisées.

Cette année, 55 élèves ont bénéficié d'une adaptation du format de l'épreuve.

FORMAT DE L'ÉPREUVE	NOMBRE DE DEMANDES
Épreuve braille	2
Support informatique	6 ¹
Agrandissement (Arial 20)	48
TV loupe/logiciel (Arial 14)	4

¹ Le support informatique est occasionnellement demandé en complément de la version papier de l'épreuve adaptée au format Arial 14 ou Arial 20.

ORGANISATION

A. PASSATION ET HORAIRE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve de mathématiques a eu lieu durant la matinée du 15 juin 2012, elle était composée de deux parties.

Le tableau ci-après présente la structure de l'épreuve 2012.

MATHÉMATIQUES		
VENDREDI 15 JUIN		
LIVRET 1	Première partie : Sans calculatrice	2 x 50 minutes
LIVRET 2	Deuxième partie : Avec calculatrice	1 x 50 minutes

B. MODALITÉS DE RÉUSSITE

En français comme en mathématiques, le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve a fixé le seuil de réussite à 50 %.

C. CORRECTIONS

Les modalités de correction étaient définies au préalable par le groupe de travail de manière à garantir l'impartialité et la confidentialité.

Le respect des consignes et des modalités de correction était placé sous la responsabilité de chaque Pouvoir organisateur, qui pouvait la déléguer à la direction de l'établissement.

À l'initiative d'un ou de plusieurs Pouvoirs organisateurs, les corrections des épreuves de plusieurs établissements pouvaient être regroupées en un même centre de correction. Dans ce cas, le ou les Pouvoir(s) organisateur(s) concerné(s) devaient désigner un directeur pour en assurer la responsabilité.

Pour des raisons évidentes d'équité, les correcteurs étaient tenus au respect le plus strict des consignes de correction.

Si des questions devaient subsister quant aux modalités de correction et/ou d'utilisation des grilles Excel, un « Helpdesk » assurait le suivi auprès des écoles.

RÉSULTATS À L'ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE - CE1D 2012

En 2012, 321 établissements ont participé pour 272 en 2011. Pour ce qui concerne les inscriptions d'élèves, celles-ci passent de 31 040 en 2011 à 36 401 en 2012. Cela représente une évolution de 17,3% de taux de participation.

A. CHIFFRES BRUTS DE PARTICIPATION DES ÉLÈVES – ÉVOLUTION 2011-2012

	2011	2012
Élèves inscrits	31 040	36 401

B. TAUX DE RETOUR

Pour 2012, l'Administration dispose des résultats de 32 968 élèves pour l'épreuve de mathématiques. Cela signifie que les écoles ont renvoyé les résultats de leurs élèves à hauteur de 92,5 %. Pour l'épreuve de français, l'Administration dispose des résultats de 32 643 élèves (89,7 %).

C. TAUX DE RÉUSSITE

FRANÇAIS			
	Effectifs 2012	Absence complète ou partielle	Réussite ² 2012
2 ^e C	27 640	1,4 %	73,6 %
2 ^e S	3 899	2,9 %	63,7 %
1 ^{re} S	1 044	6,1 %	24,0 %
3 ^e S-DO	54	11,5 %	53,7 %
2 ^e C + 2 ^e S	31 539	1,6 %	72,4 %

MATHÉMATIQUES			
	Effectifs 2012	Absence complète ou partielle	Réussite ² 2012
2 ^e C	28 072	1,5 %	57,4 %
2 ^e S	3 813	3,9 %	42,7 %
1 ^{re} S	1 030	7,6 %	5,8 %
3 ^e S-DO	53	15,1 %	18,9 %
2 ^e C + 2 ^e S	31 885	1,8 %	55,6 %

FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES					
	Effectifs	Réussite dans les deux disciplines	Réussite uniquement en français	Réussite uniquement en mathématiques	Échec dans les deux disciplines
2 ^e C	20 337	53,2 %	21,7 %	5,7 %	19,5 %
2 ^e S	2 708	34,3 %	30,6 %	8,7 %	26,4 %
1 ^{re} S	793	3,3 %	21,8 %	3,2 %	71,8 %
2 ^e C + 2 ^e S	21 130	51,3 %	21,7 %	5,6 %	21,4 %

Le tableau ci-dessus présente les taux de réussite des élèves pour lesquels il a été possible de mettre en relation les résultats en français et en mathématiques (23 838 élèves soit 65,5 % des élèves inscrits). Ces résultats doivent donc être pris avec une certaine réserve, ils ne peuvent être considérés comme strictement équivalents à ceux de l'entièreté des élèves qui ont participé à l'épreuve. En effet, on observe des différences de résultats, certes mineurs, entre ces deux populations.

Toutefois, ce tableau illustre bien que, même si les mathématiques constituent la discipline la plus discriminante, les élèves qui réussissent l'épreuve de mathématiques peuvent rater celle de français. Parmi les élèves de 2^e commune et complémentaire, ils sont 5,6 % dans ce cas. Ainsi, ils ne sont que 51,3 % à réussir les deux épreuves.

² Le taux de réussite est calculé à partir des résultats des élèves qui ont passé l'entièreté de l'épreuve.

D. SCORES

Les tableaux suivants présentent les scores des élèves par domaine (avec leur pondération) ainsi que pour l'ensemble des deux épreuves.

FRANÇAIS					
	Lecture (35 points)	Écoute (15 points)	Tâche d'écriture (35 points)	Maîtrise des ressources liées à l'écriture (15 points)	TOTAL (100 points)
2 ^e C	58,3 %	75,1 %	62,8 %	40,1 %	58,2 %
2 ^e S	53,5 %	70,4 %	56,7 %	29,6 %	53,6 %
1 ^{re} S	36,9 %	55,8 %	40,4 %	13,8 %	37,5 %
3 ^e S-D0	51,4 %	63,7 %	51,8 %	23,6 %	49,2 %
2 ^e C + 2 ^e S	57,7 %	74,5 %	62,0 %	38,8 %	58,9 %

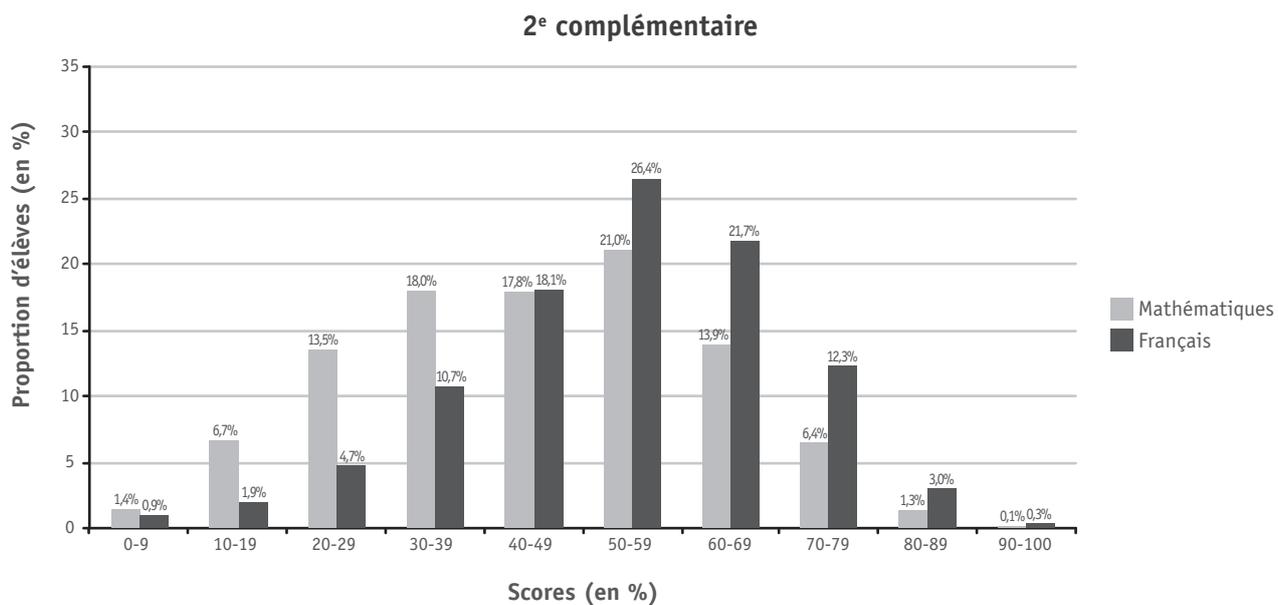
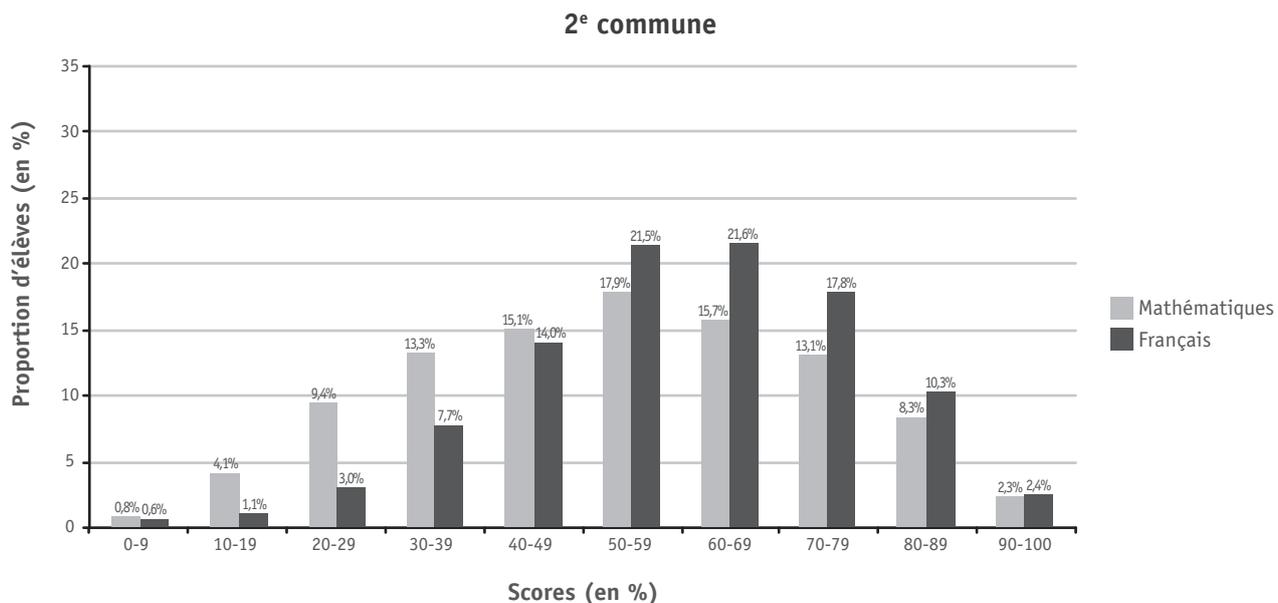
Pour l'ensemble des élèves dont l'Administration dispose des résultats, les scores moyens aux différentes parties de l'épreuve sont de 57,0 % en lecture, 73,9 % en écoute, 61,3 % en production écrite et 38,0 % en maîtrise des ressources.

MATHÉMATIQUES					
	Nombres & opérations (60 points)	Solides & figures (44 points)	Grandeurs (22 points)	Traitement de données (14 points)	TOTAL (140 points)
2 ^e C	55,4 %	47,3 %	42,6 %	78,7 %	53,2 %
2 ^e S	47,4 %	38,1 %	30,9 %	74,1 %	44,8 %
1 ^{re} S	22,8 %	18,8 %	16,7 %	59,5 %	24,3 %
3 ^e S-D0	37,2 %	23,3 %	41,2 %	67,0 %	33,9 %
2 ^e C + 2 ^e S	54,5 %	46,2 %	41,2 %	78,2 %	52,2 %

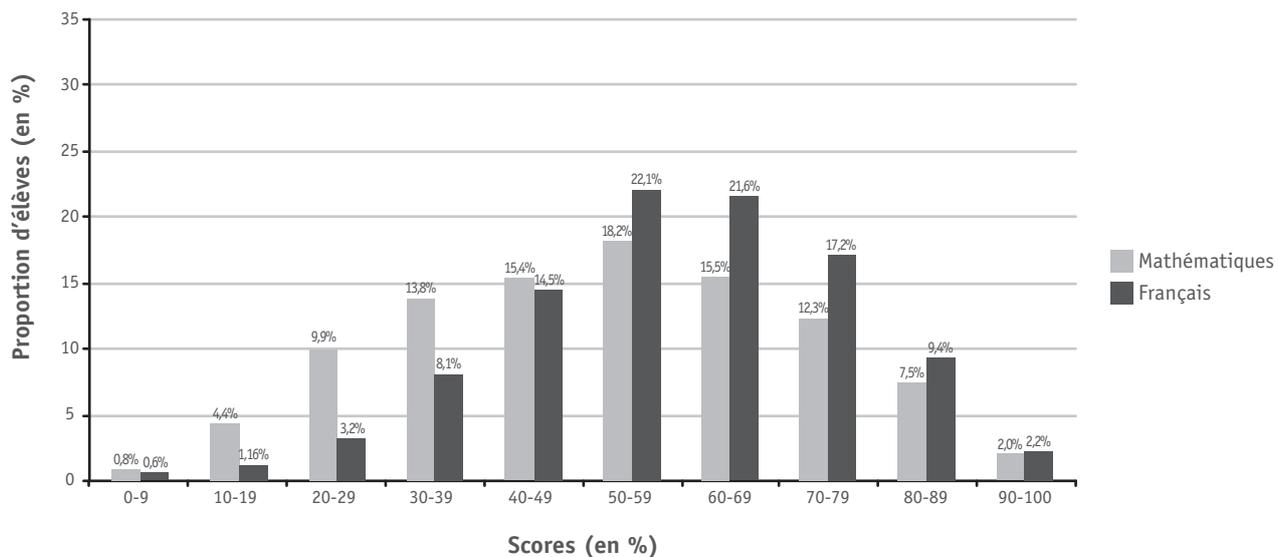
Pour l'ensemble des élèves dont l'Administration dispose des résultats, les scores moyens sont de 53,5 % en nombres et opérations, de 45,3 % en solides et figures, de 40,4 % en grandeurs et 77,6 % en traitement de données.

E. DISTRIBUTION DES SCORES DES ÉLÈVES

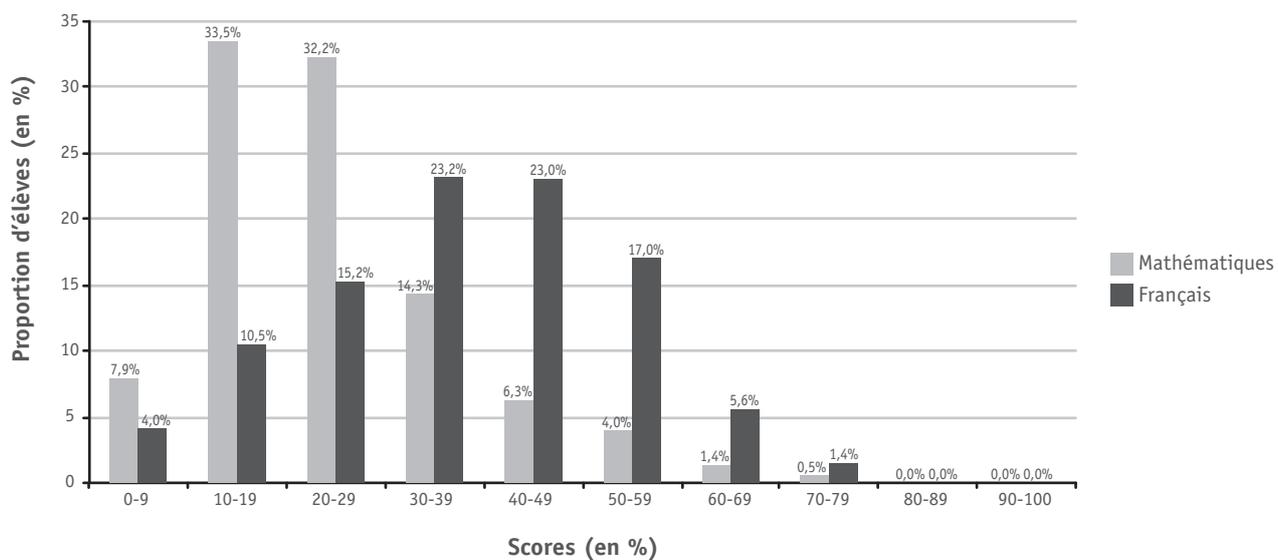
Les graphiques suivants présentent la distribution des résultats des élèves de 2^e commune, de 1^{re} et de 2^e complémentaire ainsi qu'un cumul des données des élèves de 2^e commune et de 2^e complémentaire (élèves qui doivent obligatoirement présenter l'épreuve lorsque l'école y participe).



2^e commune + 2^e complémentaire



1^{re} complémentaire



QUESTIONNAIRE BILAN - CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

RÉSULTATS

A. INTRODUCTION

Afin d'évaluer l'organisation et la perception de l'épreuve liée à l'octroi du CE1D 2012, un questionnaire a été envoyé aux chefs d'établissements dont les écoles avaient participé à l'épreuve. Les résultats de cette enquête figurent ci-dessous.

B. LA PASSATION

1. À votre connaissance, la durée de passation prévue était :

FRANÇAIS				
Bcp trop courte	Trop courte	Adaptée	Trop longue	Bcp trop longue
0,0 %	8,3 %	82,0 %	9,8 %	0,0 %

MATHÉMATIQUES				
Bcp trop courte	Trop courte	Adaptée	Trop longue	Bcp trop longue
0,0 %	9,9 %	80,2 %	9,9 %	0,0 %

2. Lors de la passation dans votre établissement, toutes les classes ont-elles été rassemblées ?

- Oui : 36,7 %
- Non : 63,3 %

C. LA CORRECTION

3. Les enseignants de votre établissement ont corrigé les épreuves :

FRANÇAIS		
De manière individuelle	En groupe	Certains seuls et d'autres en groupe
41,4 %	43,6 %	15,0 %

MATHÉMATIQUES		
De manière individuelle	En groupe	Certains seuls et d'autres en groupe
37,8 %	47,4 %	13,3 %

4. Veuillez vous prononcer sur les affirmations suivantes

FRANÇAIS				
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
4.1. L'organisation des corrections était aisée.	4,8 %	10,3 %	64,1 %	20,7 %
4.2. À votre connaissance, le temps de correction était raisonnable.	10,2 %	21,1 %	55,1 %	13,6 %
4.3. À votre connaissance, les critères de correction étaient clairs.	3,4 %	15,8 %	60,3 %	20,5 %
4.4. Les grilles de correction informatisées étaient simples d'utilisation.	2,8 %	9,1 %	44,8 %	43,4 %
4.5. Les résultats fournis par les grilles de correction étaient faciles à comprendre.	1,4 %	8,3 %	47,9 %	42,4 %

MATHÉMATIQUES				
	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
4.6. L'organisation des corrections était aisée.	2,1 %	8,2 %	61,1 %	28,1 %
4.7. À votre connaissance, le temps de correction était raisonnable.	2,7 %	21,1 %	53,7 %	22,4 %
4.8. À votre connaissance, les critères de correction étaient clairs.	0,7 %	13,8 %	55,9 %	29,7 %
4.9. Les grilles de correction informatisées étaient simples d'utilisation.	0,7 %	6,3 %	39,9 %	53,1 %
4.10. Les résultats fournis par les grilles de correction étaient faciles à comprendre.	0,0 %	6,2 %	35,9 %	57,9 %

D. NIVEAUX DE DIFFICULTÉ RESSENTIS

5. Selon vous, les épreuves de français et de mathématiques étaient :

FRANÇAIS				
Bcp trop difficile	Trop difficile	Bien calibrée	Trop simple	Bcp trop simple
1,6 %	5,5 %	69,3 %	21,3 %	2,4 %

MATHÉMATIQUES				
Bcp trop difficile	Trop difficile	Bien calibrée	Trop simple	Bcp trop simple
1,5 %	18,9 %	62,9 %	16,7 %	0,0 %

6. Les résultats obtenus à l'épreuve ont reflété ceux que les élèves obtenaient généralement pendant l'année scolaire.

FRANÇAIS			
Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
6,8 %	32,6 %	56,8 %	3,8 %

MATHÉMATIQUES			
Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
10,6 %	34,1 %	50,0 %	5,3 %

E. RESSOURCES

7. Les « ressources » suivantes se sont avérées utiles.

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord
7.1. Réunion provinciale d'informations	20,2 %	28,9 %	41,2 %	9,6 %
7.2. Vadémécum (envoyé sur votre adresse mail administrative. Ex : ec008765@adm.cfwb.be)	6,7 %	5,9 %	59,7 %	27,7 %
7.3. Dossiers de l'enseignant	0,0 %	2,1 %	53,9 %	44,0 %

F. LORS DU CONSEIL DE CLASSE

8.1. Les résultats de vos élèves ont-ils engendré des difficultés dans la prise de décision du conseil de classe ?

- Oui : 16,5 %
- Non : 83,5 %

8.2. La grille d'encodage relative à l'épreuve de mathématiques permettait d'obtenir pour chaque élève une feuille A4 reprenant les différents scores obtenus à l'épreuve. Les enseignants de mathématiques ont-ils utilisé ces feuilles pour préparer ou participer au conseil de classe ?

- Oui : 65,9 %
- Non : 22,8 %
- Je ne sais pas : 11,4 %

ÉPREUVE VISANT L'OCTROI DU CE1D 2012 POUR LES MATHÉMATIQUES

La suite de ce document présente les différents livrets de l'épreuve externe commune :

- le dossier de l'enseignant ;
- le guide de correction ;
- le livret 1 ;
- le livret 2.



Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère
Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général du Pilotage du Système éducatif
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
www.fw-b.be – 0800 20 000
Novembre 2012

Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 – 5000 NAMUR
0800 19 199
courrier@mediateurcf.be

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution